



Dans un communiqué officiel, les avocats de l'ancien Directeur Général de la DGRE, Maxime Eko Eko, ont annoncé que leur client avait été innocenté après des confrontations avec l'accusateur et les témoins dans le cadre de l'affaire Martinez Zogo.

Les avocats, parmi lesquels Ngoumou Josiane Florence, Ndjana Ndjana Bernard Hosanna, Ofomo Toueli Justin, Ndjah Joseph Désiré, Licken Junior, Singha Jean Paul, Jean Pierre Buyle et Seri Simplicie Zokou, ont déclaré que les allégations portées contre leur client n'avaient pas été soutenues lors des confrontations.

Les avocats se réjouissent de cette étape cruciale vers la manifestation de la vérité et expriment leur confiance en la justice pour que l'innocence de leur client soit définitivement établie. Ils soulignent également que l'article 311 du code camerounais de procédure pénale stipule que la déposition d'un co-prévenu ne peut être retenue comme preuve à moins d'être corroborée par des témoignages d'un tiers non impliqué dans la cause ou par tout autre moyen de preuve, ce qui n'a pas été le cas dans cette affaire.

Cette nouvelle laisse donc présager une possible libération prochaine de Maxime Eko Eko, dont l'implication dans l'enlèvement et l'assassinat de Martinez Zogo a été remise en question par les résultats des confrontations. Il reste désormais à la justice de confirmer ces conclusions et de rendre une décision finale dans cette affaire qui a suscité beaucoup d'attention médiatique et

d'intérêt public.
